Les nouveautés de la rentrée !

1

La généralisation

À la rentrée 2019, Pix est généralisé progressivement dans tous les collèges et lycées. La généralisation est prévue sur deux ans.

2

La mise en oeuvre

L'année scolaire 2019-2020 sera consacrée à la préparation des élèves et l'année scolaire 2020-2021 à la certification des 3e et des Terminales.

3

Novembre 2019

L'établissement obtient automatiquement Pix Orga et le déploie en son sein pour répondre aux objectifs de formation en 4e et 1re. L'accès se fait via le GAR.

Bénéficiant d'un compte Pix Orga en novembre 2019, tout établissement scolaire pourra :

- initier les élèves aux tests Pix dès la 5e et dès la 2de.
- organiser une session de certification pour les élèves de 3e et Terminale s'il le souhaite.

4

Rentrée 2020

2e année de déploiement : les élèves continuent de compléter leur profil Pix en 3e et Terminale.

5

Janvier - Juin 2021

La certification Pix devient obligatoire et elle est passée dans l'établissement en fin de 3e et Terminale.